



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LANGUEDOC-  
ROUSSILLON-  
MIDI-PYRÉNÉES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R76-2016-163

PUBLIÉ LE 22 SEPTEMBRE 2016

# Sommaire

## Préfecture Haute-Garonne

|                                                                                                                                          |         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| R76-2016-09-21-002 - 01-ARS - Arrêté conjoint création structures accompagnement<br>Personnes Handicapées Viellissantes - Aude (2 pages) | Page 3  |
| R76-2016-09-16-009 - 02-DRJSCS - arrêté composition commission - CNDS (4 pages)                                                          | Page 6  |
| R76-2016-09-20-004 - 03-SGAR - Arrêté délégation de signature Marc Chappuis -<br>compétences d'administration générale (4 pages)         | Page 11 |
| R76-2016-09-20-005 - 04-SGAR - Arrêté délégation de signature Marc Chappuis -<br>ordonnateur secondaire (4 pages)                        | Page 16 |

# Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-21-002

## 01-ARS - Arrêté conjoint création structures accompagnement Personnes Handicapées Vieillissantes - Aude

*01-arrêté conjoint portant modification de l'avis d'appel à projet relatif à la création de structures expérimentales dédiées à l'accompagnement des Personnes handicapées Vieillissantes de 60 ans et plus dans le département de l'Aude.*

*- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et M. Le Président du Conseil départemental de l'Aude.*



## ARRÊTE N°2016- 1434

Arrêté conjoint portant modification de l'avis d'appel à projet n°2016-ARS-LR-MP/CD11-01  
relatif à la création de structures expérimentales dédiées à l'accompagnement des Personnes  
Handicapées Vieillissantes de 60 ans et plus dans le département de l'Aude

La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé  
du Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées

Le Président du Conseil départemental  
de l'Aude

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L312-1 définissant les établissements et services médico-sociaux, L313-1-1 relatif à la procédure d'appel à projets, L313-3 relatif aux autorités compétentes pour la délivrance des autorisations ;

**VU** le code de la sécurité sociale ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n°2009-879 du 21/07/2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

**VU** le décret du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

**VU** le décret n°2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

**VU** la délibération du Conseil Général en date du 24 Octobre 2014 approuvant le schéma unique des solidarités pour les années 2015 à 2020 ;

**VU** le schéma régional d'organisation médico-sociale du Languedoc-Roussillon, publié le 8 mars 2012 ;

**VU** l'arrêté n° 2015-2940 du 27 novembre 2015 portant réactualisation du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie en Languedoc Roussillon pour la période 2015-2019 ;

**VU** le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

**VU** l'avis d'appel à projets n°2016-ARS-LR-MP/CD11-01 ayant pour objet la création de structures expérimentales dédiées à l'accompagnement des Personnes Handicapées Vieillissantes de 60 ans et plus dans le département de l'Aude, publié au Recueil des Actes Administratifs (RAA) régional le 22 juillet 2016 ;

**Considérant** que les annexes 1, 2 et 3 de l'avis d'appel à projets susvisé, relatives respectivement, au cahier des charges, aux critères de sélection, et à la présentation du dossier de candidature, ont été publiées au RAA régional le 22 juillet 2016 ;

Agence Régionale de Santé  
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées  
Délégation départementale de l'Aude  
14, rue du 04 Septembre BP 48  
11021 CARCASSONNE CEDEX - Tél : 04 68 11 55 11  
[www.ars.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.sante.fr](http://www.ars.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.sante.fr)

Conseil départemental de l'Aude  
Hôtel du Département  
Allée Raymond Courrière  
11855 CARCASSONNE Cédex 09  
[www.aude.fr](http://www.aude.fr)

Sur proposition de Monsieur le Délégué Départemental de l'Aude  
et de Monsieur le Directeur Général des services du Département de l'Aude,

## ARRÊTENT

### ARTICLE 1 :

La date limite de dépôt des candidatures fixée dans le cadre de l'appel à projets conjoint n°2016-ARS-LR-MP/CD11-01 susvisé, est prorogée au **26 Octobre 2016**.

Les dispositions de l'avis relatif à l'appel à projet n°2016-ARS-LR-MP/CD11-01 publié au RAA régional le 22 juillet 2016, sont modifiées en conséquence aux paragraphes suivants : encadré en page 1, article 5 et 9 de l'avis.

Les modalités de dépôt précisées à l'article 5 dudit avis restent inchangées, à l'exclusion de la date limite fixée.

### ARTICLE 2 :

Conformément à l'article R.313-4-2 du CASF, les dates limites de demande de complément d'information par les candidats, d'une part, et de précisions complémentaires pouvant être diffusées par les autorités, d'autre part, sont modifiées comme suit à l'article 8 de l'avis susvisé :

Date limite de demande de précisions complémentaires par les candidats : **18/10/2016**

Date limite de diffusion de précisions complémentaires par les autorités : **21/10/2016**

### ARTICLE 3 :

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au greffe du tribunal administratif compétent, dans le délai franc de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

### ARTICLE 4 :

Le directeur par intérim de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées pour le territoire de l'ex-région Languedoc Roussillon, le Délégué Départemental de l'Aude et le Directeur Général des services du Département de l'Aude, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, et au recueil des actes administratifs du Département de l'Aude.

Le 21 SEPT 2016

La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale  
de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées  
et par délégation  
**Monique CAVALIER**  
Le Directeur général adjoint

Dr Jean-Jacques MORFOISSE

Agence Régionale de Santé  
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées  
Délégation départementale de l'Aude  
14, rue du 04 Septembre BP 48  
11021 CARCASSONNE CEDEX - Tél : 04 68 11 55 11  
[www.ars.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.sante.fr](http://www.ars.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.sante.fr)

Pour le Président  
du Conseil départemental et par délégation

P/Le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

**Samuel FOURNIER**

Conseil départemental de l'Aude

Hôtel du Département  
Allée Raymond Courrière  
11855 CARCASSONNE Cédex 09

[www.aude.fr](http://www.aude.fr)

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-16-009

02-DRJSCS - arrêté composition commission - CNDS

*02-Arrêté portant composition de la commission territoriale du Centre National pour le  
Développement du Sport (CNDS).*

*- signé par M. le préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées -*



## ARRETE PREFECTORAL N°

Portant composition de la commission territoriale  
du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,  
Préfet du département de la Haute Garonne,  
Délégué Territorial du Centre National pour le Développement du Sport  
pour la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

*Vu le code du sport et notamment ses articles R411-12 à R411-21 ;*

*Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'Etat dans les régions et les départements ;*

*Vu le décret 2006-248 du 2 mars 2006 portant création du Centre National pour le Développement du Sport ;*

*Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pascal Mailhos, Préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute-Garonne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;*

*Vu le décret n°2016-191 du 24 février 2016 relatif à la composition du conseil d'administration et des commissions territoriales du Centre National pour le Développement du Sport ;*

*Vu la décision CNDS-DG n° 2016-17 du 26 février 2016 portant nomination du délégué territorial adjoint du CNDS de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;*

## DECIDE

### **Article 1<sup>er</sup> :**

La commission territoriale du centre national pour le développement du sport de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est composée de la manière suivante :

- **Membres de droit :**

- Le préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, délégué territorial du CNDS, ou son représentant
- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, délégué territorial adjoint, ou son représentant
- Le président du Comité Régional Olympique et Sportif, dont le ressort territorial comprend le chef lieu de la région, ou son représentant

**Au titre des membres désignés par le préfet de région :**

- **10 agents des services déconcentrés de l'Etat :**

- Marie-France Chaumeil, responsable du pôle sport de la DRJSCS
- Jean-Christophe Aubin, responsable adjoint du pôle sport de la DRJSCS
- Patricia Martin, responsable des équipements CNDS au pôle sport de la DRJSCS
- Olivier Coste, médecin conseiller de la DRJSCS
- Dominique Inizan, directeur départemental de la DDCSPP de l'Aude
- Isabelle Knowles, directrice départementale de la DDCS du Gard
- François Bordas, Directeur Départemental de la DDCS de l'Hérault
- Bertrand Le Roy, directeur départemental de la DDCS de la Haute-Garonne
- Lise-Marie Luneau, Directrice Départementale de la DDCSPP du Lot
- Yves Coche, Directeur Départemental de la DDCSPP de l'Aveyron

*Ou leurs suppléants respectifs, en cas d'absence du titulaire :*

- Elisabeth Sevenier-Muller, Directrice Régionale Adjointe de la DRJSCS
- Jean-Marc Bertrand, Pôle sport de la DRJSCS
- Laurence Jouclas, Pôle sport de la DRJSCS
- Virginie Ducos, Pôle sport de la DRJSCS
- Marie-Christine Carrié, Directrice Départementale de la DDCSPP de l'Ariège
- Jean-Michel Fedon, Directeur Départemental de la DDCSPP du Tarn
- Eric Doat, Directeur Départemental de la DDCS des Pyrénées Orientales
- Catherine Famose, Directrice Départementale de la DDCSPP des Hautes Pyrénées
- Véronique Ortet, Directrice Départementale de la DDCSPP de Tarn et Garonne
- Denis Meffray, Directeur Départemental de la DDCSPP de la Lozère

**Au titre des membres désignés par le président du CROS Midi-Pyrénées :**

- **5 représentants du mouvement sportif :**

- Richard Mailhé, président du CROS Languedoc-Roussillon
- Michel Marcoul, président du CDOS du Tarn
- Jean-Pierre Nicot, président du CDOS de l'Hérault
- Daniel Roland, président du CDOS du Gers
- Paul Charlemagne, président de la ligue régionale de handball de Languedoc-Roussillon

*Ou leurs suppléants respectifs, en cas d'absence du titulaire :*

- Christian Detranchant, vice-président délégué du CROS Languedoc-Roussillon
- Alain Guetière, secrétaire général du CROS Midi-Pyrénées
- Robert Gely, président du CDOS de Lozère
- Jean Romans, Président du CDOS des Pyrénées-Orientales
- Jean-Yves Mouret, président du CDOS des Hautes-Pyrénées

**Un conseiller régional désigné par l'association des régions de France :**

- Kamel Chibli, Vice-président du conseil régional Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

*Ou son suppléant, en cas d'absence :*

- Monique Bultel-Herment, conseillère régionale de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

**Un conseiller départemental, issu d'un département de la région désigné par l'assemblée des départements de France :**

**Deux élus, désignés par l'association des maires de France, dont un désigné en accord avec l'association nationale des élus en charge du sport, au titre de maires ou adjoints au maire de communes de la région :**

- Jacques Guelton, maire de Cabrières
- Marc Sanchez, maire de Lavelanet

*Ou leurs suppléants respectifs, en cas d'absence du titulaire :*

- Julien Plantier, adjoint au maire de Nîmes
- Philippe Greffier, adjoint au maire de Castelnaudary

**Un président d'établissement public de coopération intercommunale de la région désigné par l'assemblée des communautés de France :**

***Article 2 :***

Le présent arrêté abroge les précédents arrêtés préfectoraux portant respectivement création ou renouvellement des commissions territoriales régionales de Midi-Pyrénées et de Languedoc-Roussillon du Centre National pour le Développement du Sport.

***Article 3 :***

Un arrêté supplémentaire interviendra dès la désignation des élus locaux prévus aux alinéas 6 à 9 de l'article R411-13 du code du sport.

***Article 4 :***

Le préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, délégué territorial ou son adjoint et le président du Comité Régional Olympique et Sportif, dont le ressort territorial comprend le chef lieu de la région ou son représentant, assurent la co-présidence de la commission territoriale.

***Article 5 :***

Le secrétariat de la commission territoriale du CNDS est assuré par la Direction Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

***Article 6 :***

La commission adopte son règlement intérieur.

**Article 7 :**

Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, délégué territorial adjoint, est chargé de la mise en œuvre de cette décision.

Fait à Toulouse, le

**16 SEP. 2016**



Pascal MAILHOS

# Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-20-004

## 03-SGAR - Arrêté délégation de signature Marc Chappuis - compétences d'administration générale

*03- Arrêté portant délégation de signature à Marc Chappuis, secrétaire général pour les affaires régionales et aux agents du SGAR au titre des compétences d'administration générale  
- signé par M. le préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées -*



## PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON MIDI-PYRÉNÉES

Secrétariat général pour les affaires régionales  
Pôle modernisation, mutualisation et moyens

### **Arrêté portant délégation de signature à M. Marc Chappuis, secrétaire général pour les affaires régionales et aux agents du SGAR au titre des compétences de responsable d'unité opérationnelle, d'ordonnateur secondaire et de pouvoir adjudicateur**

Le préfet de la région  
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code des marchés publics, notamment l'article 102 ;  
Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;  
Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son Art. 21-1 ;  
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 39 ;  
Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;  
Vu le décret en conseil des ministres du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pascal Mailhos préfet de la région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne ;  
Vu l'arrêté du Premier ministre du 31 décembre 2015 portant nomination de M. Marc Chappuis secrétaire général pour les affaires régionales, de M. Cédric Indjirdjian adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, chargé du pôle « politiques publiques », de M. Philippe Roesch adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, chargé du pôle « modernisation et moyens mutualisés » ;  
Vu l'arrêté interministériel du 13 janvier 2016 portant nomination de Mme Marie-Elisabeth Borredon déléguée régionale à la recherche et à la technologie de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;  
Vu l'arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> février 2016 portant nomination de M<sup>me</sup> Catherine Hugonet directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 portant organisation du secrétariat général pour les affaires régionales ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2016 modifié portant délégation de signature en matière d'engagements juridiques (programme 307 « Administration territoriale ») ;  
Considérant l'engagement du SGAR LRMP dans le processus de préfiguration de la dématérialisation totale des procédures de marchés publics ;  
Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation est donnée à M. Marc Chappuis, secrétaire général pour les affaires régionales, en qualité de responsable d'unités opérationnelles à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur les budgets opérationnels de programmes suivants :

BOP interrégional

0112-DIR5 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire »

BOP régionaux

0104-DR31 « intégration et accès à la nationalité française » ;

0112-DR31 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire »

0172-DR38 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » ;

0333 MPLR « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » ;

0723-DR31 « Contribution aux dépenses immobilières » ;

BOP centraux

0119-C002 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » ;

0134-CDGT « Développement des entreprises et du tourisme » (économie sociale et solidaire) ;

0137-CDGC « Égalité entre les hommes et les femmes » ;

0148-DAFP « Fonction publique ».

**Art. 2.** – Délégation est donnée à M. Marc Chappuis à l'effet de signer les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics relevant de l'exercice des missions du SGAR.

**Art. 3.** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Chappuis, la délégation donnée aux articles 1<sup>er</sup> et 2 est exercée dans les mêmes conditions par M. Cédric Indjirdjian adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales chargé du pôle « politiques publiques », et par M. Philippe Roesch adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales chargé du pôle « modernisation, mutualisation et moyens ».

**Art. 4.** – Délégation est donnée à M. Cédric Indjirdjian à l'effet de signer

- les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur les budgets opérationnels de programmes 0112-DIR5 et 0112-DR31 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » ;
- les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics relevant de l'exercice des missions du pôle « politiques publiques ».

**Art. 5.** – Délégation est donnée à M. Philippe Roesch à l'effet de signer

- les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur les budgets opérationnels de programmes suivants :

BOP régionaux

0104-DR31 « Intégration et accès à la nationalité française » ;

0172-DR38 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » ;

0303-DR31 « Immigration et asile » ;

0309 -DR31 « Entretien des bâtiments de l'État » ;

0333-MPLR « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » ;

0723-DR31 « Contribution aux dépenses immobilières » ;

## BOP centraux

0119-C002 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » ;  
0134-CDGT « Développement des entreprises et du tourisme » (économie sociale et solidaire) ;  
0137-CDGC « Égalité entre les hommes et les femmes » ;  
0148-DAFP « Fonction publique ».

- les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics relevant de l'exercice de des missions du pôle « modernisation, mutualisation et moyens ».

**Art. 6.** – Délégation est donnée à M. Rodney Sabourdy, directeur de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines et à Mme Marie-Pierre Bottero, directrice adjointe de la plate-forme d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines à l'effet de signer les engagements juridiques dans la limite de 3000 € et les services faits imputés sur le BOP 0148-DAFP « Fonction publique » et le BOP 0333-MPLR-MUTU « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées ».

**Art. 7.** – Délégation est donnée à Mme Marie-Hélène Aymard, responsable de la cellule appui aux territoires, à l'effet de certifier le service fait et de signer les certificats de paiement imputés sur les BOP 0112-DIR5 et 0112-DR31 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire ».

**Art. 8.** – Jusqu'au 31 décembre 2016, délégation est donnée à l'effet de signer, dans les conditions de l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2016 susvisé, les engagements juridiques imputés sur le BOP 307 « Administration territoriale » à M. Rodney Sabourdy, directeur de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, M. Pascal Soleil, directeur de la coordination et de l'administration générale et Mme Annie Zebic-Arribet, chef du bureau des affaires générales.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, délégation est donnée à M. Pascal Soleil et à Mme Annie Zebic-Arribet à l'effet de signer les engagements juridiques dans la limite de 3000 € et les services faits imputés sur le BOP 0333 MPLR-SGAR « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » centre de coût SGAR 031.

**Art. 9.** – Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Marie-Elisabeth Borredon déléguée régionale à la recherche et à la technologie, en sa qualité de responsable de budget opérationnel de programme, à l'effet de recevoir les crédits du budget opérationnel de programme n° 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Marie-Elisabeth Borredon à l'effet de certifier le service fait et de signer les certificats de paiement des dépenses imputées sur le BOP 0172-DR38 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, délégation est donnée à Mme Marie-Elisabeth Borredon à l'effet de signer les engagements juridiques dans la limite de 3000 € et les services faits imputés sur le BOP 0333 MPLR-SGAR « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » centre de coût DRRT 031.

En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Marie-Elisabeth Borredon, la délégation prévue au présent article est exercée par Mme Marianne Peyrot, déléguée régionale à la recherche et à la technologie adjointe et M. Christian Périgaud, délégué régional à la recherche et à la technologie adjoint.

**Art. 10.** – Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Catherine Hugonet, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur le BOP 0137-CDGC « Égalité entre les femmes et les hommes », à l'exclusion des décisions attributives de subventions d'un montant égal ou supérieur à 5 000 €.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, délégation est donnée à M<sup>me</sup> Catherine Hugonet à l'effet de signer les engagements juridiques dans la limite de 3000 € et les services faits imputés sur le BOP 0333 MPLR-SGAR « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » centre de coût DRDFE 031.

**Art. 11.** – Dans le cadre de l'engagement du SGAR LRMP dans le processus de préfiguration de la dématérialisation totale des procédures de marchés publics, délégation est donnée à M. Marc Chappuis, M. Cédric Indjirdjian et M. Philippe Roesch à l'effet de signer par voie électronique les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et à Mme Magalie Morlat, directrice de la plate-forme régionale achats, à l'effet de signer par voie électronique les actes relatifs à l'exécution des marchés publics y compris les avenants d'augmentation dans la limite de 5 %.

**Art. 12.** – Sont exclus de la présente délégation :

- Les ordres de réquisition du comptable public ;
- en cas de demande de passer outre le refus de visa du contrôleur budgétaire, la lettre de saisine du ministre concerné ;
- en cas d'avis préalable défavorable, la décision de l'ordonnateur informant le contrôleur budgétaire des motifs de ne pas se conformer à l'avis donné ;

**Art. 13.** – Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 20 septembre 2016



Pascal MAILHOS

# Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-20-005

## 04-SGAR - Arrêté délégation de signature Marc Chappuis - ordonnateur secondaire

*04-Arrêté portant délégation de signature à M. Marc Chappuis, secrétaire général pour les affaires régionales et aux agents du SGAR au titre des compétences de responsable d'unité opérationnelle, d'ordonnateur secondaire et de pouvoir adjudicateur.*

*- signé par M. le préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées -*



## PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON MIDI-PYRÉNÉES

Secrétariat général pour les affaires régionales  
Pôle modernisation, mutualisation et moyens

### **Arrêté portant délégation de signature à M. Marc Chappuis, secrétaire général pour les affaires régionales et aux agents du SGAR au titre des compétences d'administration générale**

Le préfet de la région  
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;  
Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son Art. 21-1 ;  
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 39 ;  
Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;  
Vu le décret en conseil des ministres du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pascal Mailhos préfet de la région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne ;  
Vu l'arrêté du Premier ministre du 31 décembre 2015 portant nomination de M. Marc Chappuis secrétaire général pour les affaires régionales, de M. Cédric Indjirdjian adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, chargé du pôle « politiques publiques », de M. Philippe Roesch adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, chargé du pôle « modernisation et moyens mutualisés » ;  
Vu l'arrêté interministériel du 13 janvier 2016 portant nomination de Mme Marie-Elisabeth Borredon déléguée régionale à la recherche et à la technologie de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;  
Vu l'arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> février 2016 portant nomination de M<sup>me</sup> Catherine Hugonet directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 portant organisation du secrétariat général pour les affaires régionales ;  
Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation est donnée à M. Marc Chappuis, secrétaire général pour les affaires régionales, à l'effet de signer les actes d'administration générale relevant des missions du SGAR, à l'exclusion des déférés devant les juridictions administratives.

**Art. 2.** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Chappuis, la délégation donnée à l'article 1<sup>er</sup> est exercée dans les mêmes conditions par M. Cédric Indjirdjian adjoint au secrétaire général

pour les affaires régionales chargé du pôle « politiques publiques », et par M. Philippe Roesch adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales chargé du pôle « modernisation, mutualisation et moyens ».

**Art. 3.** – Délégation est donnée à M. Cédric Indjirdjian à l'effet de signer les actes d'administration générale pris dans le cadre des attributions suivantes, à l'exclusion des déférés et des mémoires en défense devant les juridictions administratives :

- Développement économique, industrie, innovation, compétitivité ;
- Développement durable des territoires ;
- Culture, sport, éducation ;
- Emploi, cohésion sociale, politique de la ville ;
- Recherche, technologie ;
- Numérique ;
- Connaissance du territoire ;
- Affaires européennes et internationales ;
- Appui aux territoires
- Contrôle des fonds européens.

**Art. 4.** – Délégation est donnée à M. Philippe Roesch à l'effet de signer les actes d'administration générale pris dans le cadre des attributions suivantes, à l'exclusion des déférés et des mémoires en défense devant les juridictions administratives :

- Coordination et administration générale ;
- Achats ;
- Ressources humaines ;
- Budgets et finances ;
- Immobilier ;
- Simplification et modernisation de l'action publique ;
- Section régionale interministérielle d'action sociale

**Art. 5.** – Délégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions respectives à l'effet de signer les correspondances courantes relevant de leurs attributions, à l'exclusion de celles portant décision, à :

## **PÔLE POLITIQUES PUBLIQUES**

### Missions thématiques

- M. Sébastien Guérémy, chargé de la mission « développement économique, industrie, innovation, compétitivité », Mme Claude Arderighi et Mme Delphine Bèze, cadres d'appui ;
- Mme Hélène Delmotte, chargée de la mission « développement durable des territoires », M. Michel Croste et M. Frédéric Lasnier-Lachaise, cadres d'appui ;
- M. Bernard Salanié, chargé de la mission « culture, sport, éducation »
- Mme Nathalie Gadéa, chargée de la mission « emploi, cohésion sociale, politique de la ville » et Mme Evelynne Cavet, cadre d'appui ;
- Mme Marie-Elisabeth Borredon, chargée de la mission « enseignement supérieur, recherche » ;
- M. Benoît Chabrier, délégué régional au numérique et M. Philippe Mathonnet, délégué adjoint ;

### Mission territoires

- M. Fabien Pichon, chargé de la mission « affaires européennes et internationales » ;
- Mme Marie-Hélène Aymard, responsable de la cellule « appui aux territoires » ;
- M. Pierre-Yves Amalric et Mme Maud Boissard, chargés du contrôle des programmes européens .

## **PÔLE MODERNISATION, MUTUALISATION ET MOYENS**

### Coordination et administration générale

- M. Pascal Soleil, directeur de la coordination et de l'administration générale et Mme Annie Zebic-Arribet, chef du bureau des affaires générales.

### Plates-formes régionales

- Mme Magalie Morlat-Martos, directrice de la plate-forme régionale achats, M. Philippe Séverac et M. Hugues Henry, adjoints ;
- M. Rodney Sabourdy, directeur de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, Mme Marie-Pierre Bottero, directrice adjointe de la plate-forme d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines et Mme Jacqueline Maréchal conseillère action sociale et environnement professionnel ;
- Mme Kristina Spaneck, chargée de mission, chef de la plate-forme régionale immobilière ;
- M. Raymond Rumeau, chef de la plate-forme régionale budgets et finances.

**Art. 6.** – Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre Bottero, directrice adjointe de la plate-forme d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines à l'effet de signer les actes administratifs, financiers et les contrats relatifs au fonctionnement de la section régionale interministérielle de l'action sociale Languedoc-Roussillon au titre de l'exercice budgétaire 2016.

**Art. 7.** – Délégation est donnée à Mme Marie-Elisabeth Borredon, déléguée régionale à la recherche et à la technologie, à l'effet de signer les actes relevant de l'exercice de ses fonctions, à l'exclusion des arrêtés et conventions attributifs de subventions, des actes relatifs au contentieux administratif, des correspondances et décisions administratives adressées aux ministres et secrétaires d'État, aux parlementaires en exercice, aux préfets de département, aux présidents des assemblées régionales et départementales, aux maires des communes chefs lieux de département.

En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Marie-Elisabeth Borredon, la délégation prévue au présent article est exercée par Mme Marianne Peyrot, déléguée régionale à la recherche et à la technologie adjointe et M. Christian Périgaud, délégué régional à la recherche et à la technologie adjoint.

**Art. 8.** – Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Catherine Hugonet, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité, à l'effet de signer les actes relevant de l'exercice de ses fonctions, à l'exclusion des actes relatifs au contentieux administratif, des correspondances et décisions administratives adressées aux ministres et secrétaires d'État, aux parlementaires en exercice, aux préfets de département, aux présidents des assemblées régionale et départementales et aux maires des communes chefs lieux de département.

**Art. 9.** – L'arrêté préfectoral du 19 février 2016 portant délégation de signature à M. Marc Chappuis, secrétaire général pour les affaires régionales, est abrogé.

L'arrêté préfectoral du 18 février 2016 portant délégation de signature à M<sup>me</sup> Catherine Hugonet, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité, est abrogé.

L'arrêté préfectoral du 18 mars 2016 portant délégation de signature à Mme Marie-Elisabeth Borredon, déléguée régionale à la recherche et à la technologie, est abrogé.

**Art. 10.** – Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 20 septembre 2016



Pascal MAILHOS